

PAR COURRIEL

Québec, le 26 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Pétition relative à l'autonomie de la Ville de Québec dans la réalisation du projet de tramway

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 21 février 2024 par le député de la circonscription de Taschereau, monsieur Étienne Grandmont, demandant au gouvernement du Québec (Gouvernement) de reconnaître la valeur exceptionnelle de l'expertise du Bureau de projet du tramway de Québec (BPTQ), de revenir sur sa décision de confier le projet à CDQP Infra et de rendre à la Ville de Québec (Ville) sa pleine et entière autonomie dans la réalisation du projet de tramway.

À l'automne 2023, la Ville a mis fin au processus d'approvisionnement pour le volet « infrastructures » du projet de tramway. Cette décision faisait suite à la confirmation que le seul soumissionnaire en lice ne déposerait pas de proposition financière. La Ville proposait alors d'élaborer un scénario dans lequel elle serait maître d'œuvre du projet.

Le Gouvernement a confié à CDPQ Infra un mandat visant à faire une analyse de la mobilité actuelle et projetée de l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et d'identifier le ou les meilleurs projets de transport structurant. Ce mandat s'intègre dans le cadre de l'objectif gouvernemental de doter la Ville d'un système de transport collectif structurant, permettant d'améliorer la mobilité et la fluidité, notamment entre les deux rives.

... 2

En outre, le ministère des Transports et de la Mobilité durable reconnaît l'expertise développée par le BPTQ et demeure engagé à la préserver. À cet égard, une partie des effectifs a été maintenue en poste et assure, entre autres, la poursuite des activités jugées essentielles et accompagne CDPQ Infra dans la réalisation de son mandat.

À terme, le Gouvernement pourra se positionner sur le ou les projets à mettre de l'avant ainsi que les modalités de leur réalisation, et ce, en considérant les recommandations de CDPQ Infra.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault